## **DÉLIBÉRATION N° 2022/D637**

**MARCHES** 

Envoyé en préfecture le 22/06/2022 Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le 23/06/2022

ID: 022-200043677-20220615-D637-DE



# PROPOSITION SUEZ DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'EXPLOITATION GÉNÉRIS ACTUEL

# ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT NOUVELLE PLATEFORME DE STOCKAGE ET RECEPTION DES CARTONS DE DECHETERIE

Voilà un peu moins de six mois, Kerval Centre Armor a été interrogé par le SMPRB pour accueillir plus rapidement que prévu, soit au 1er janvier 2023, les tonnages de collecte sélective issus du secteur de Saint-Malo Agglomération dans le cadre de la coopération intersyndicale validée entre les deux structures, par délibération en date du 11/10/2021.

En effet, les élus de l'agglomération malouine ont décidé de fermer leur centre de tri au 31/12/2022 dans la mesure où celui-ci n'était pas en capacité en l'état, de traiter des tonnages de collecte sélective en Extension de Consignes de Tri au 1er janvier 2023 malgré l'obligation réglementaire de passage en extension pour toutes les collectivités françaises à cette date.

Suite à un avis positif de la part de Kerval sur l'accueil de ces tonnages, une réflexion est née d'anticiper des travaux devenus nécessaires sur GENERIS à court terme (2 ans max) – VOIR AUDIT SAGE – en procédant à la réalisation d'une modernisation en amont de l'accueil des tonnages du SMPRB, en confiant ce dossier à l'exploitant en place, à savoir SUEZ via avenant.

#### Plusieurs intérêts à cela:

- L'obtention de subventions spécifiques liées à cet accueil dès le 1er janvier 2023 : CITEO
  + ADEME Subventions attendues de l'ordre de 2 Millions d'euros au global,
- Un outil qui anticipe, deux ans en avance, l'obligation de trier ses flux de plastiques, avec introduction du standard FLUX DEVELOPPEMENT imposé par CITEO en 2025 au plus tard,
- Un centre de tri plus performant permettant un maximum de sérénité sur le gisement global à prendre en charge (KERVAL + SMPRB + Clients SUEZ) et des recettes générées plus abondantes,
- ➤ L'évitement de travaux postérieurs (2024-2025) qui auraient nécessités des détournements plus importants de tonnages KERVAL + SMPRB pendant la période de travaux au contraire de cette fin d'année,
- Une négociation de gré à gré avec l'exploitant actuel via avenant, permettant de valider ensemble les choix stratégiques de modernisation et réviser, en conséquence, les tarifs de tri appliqués au BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES et les engagements de performance de l'exploitant.

Fort d'un travail technique de 3 à 4 mois sur le sujet, l'exploitant SUEZ est venu présenter lors du présent Comité Syndical, sa proposition d'avenant de travaux supplémentaires qui inclut :

- Une modernisation du PROCESS
- ➤ Une révision du BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES qui permet l'accueil et le tri de 10 000 t de plus par rapport au contrat initial (tonnages du SMPRB),
- ➤ Une adaptation des engagements de performances liée à l'amélioration du PROCESS par rapport au marché initial.

A noter que sur le volet juridique, ce projet d'avenant s'appuie sur les articles 139 et 140 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016, dans la mesure où lors de la passation du marché initial, le code de la commande publique n'était pas encore en vigueur.

Il convient de préciser que des travaux complémentaires devront également être pris en charge par KERVAL en direct, à savoir l'acquisition d'une parcelle complémentaire de terrain auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération afin d'y intégrer une plateforme de stockage ainsi qu'un bâtiment de réception et de mise en balles des cartons de déchèterie. En effet, l'agrandissement du process ne permettra plus l'accueil des bennes de déchèterie au cœur du bâtiment PROCESS. A noter également qu'il conviendra d'implanter un nouveau local de caractérisation, l'actuel étant réservé pour le positionnement futur des compresseurs.

Après le départ des représentants de SUEZ, le Président a précisé que le projet d'avenant avait été présenté à la CAO qui a émis un avis favorable.

#### Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 1

- **→ APPROUVE** l'avenant N°4 relatif au contrat d'exploitation GENERIS
- AUTORISE le Président à entamer les démarches d'acquisition d'une parcelle de terrain complémentaire et l'aménagement de celle-ci notamment pour l'implantation d'un nouveau bâtiment modulaire d'accueil et de mise en balles des tonnages de cartons de déchèterie.

POUR EXTRAIT CONFORME A PLOUFRAGAN, le 15 JUIN 2022

Le Président

Rémy MOULIN

### **COMITÉ SYNDICAL N°4/2022**

### **LE 15 JUIN 2022**

#### Convocation du 03 JUIN 2022

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-deux le quinze juin à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à SAINT-BRIEUC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Rémy MOULIN

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	19	19
Membres suppléants	4	4
Procuration		0
	23	23

A partir de la délibération n° 637 - 19 membres présents

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mme Pascale GALLERNE

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent ( e )	SUPPLÉANCE OU PROCURATION	
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon		Annie ROBERT	
	THOMAS	Gilles		Michel Hesry	
	DABOUDET	Gérard	*		
	BERTHO	Laurent			
	PRESSE	Philippe	*		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle			
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*		
	MOISAN	Éric		Anne-Gaud MILLORIT	
	HERCOUET	Philippe	*		
	BARBO	Jean-Luc			
	ALLAIN	Jérémy			
	BERTRAND	Denis			
	GOUEZIN	Alain	*		
	ALLAIN	Marie-Paule			
	GEFFROY	Jean-Michel			
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	PRIGENT	Dominique	*		
	MEURO	Jérémy	*		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*		
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*		
	RAOULT	Loïc		Laurence MAHE	
	LEMAITRE	Christian	*		
	GALLERNE	Pascale	*		
	PRIDO	Pascal	*		
	LE NOANE	Gaël			
	RAOULT	Roland			
	LAPORTE	Pascal	*		
	GENIN	Chloé			
	LE BUHAN	Didier	*		
	SÉRANDOUR	Marcel	*		
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie			
	COSSON	Mickaël			
	LOYER	Jean-Yves	*		
	POILBOUT	Corentin			
	LE GUERN	François			
	QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard	*		
	LAYEC	Claude	*		